



NOTE 17 / 28. 10. 2009

SATU MARE, Roumanie
9, rue Miron Costin, 440062
Tel.+40-261-71.02.37
Fax.+40-261-70.68.37

vannier@avocats-roumanie.eu
www.avocats-roumanie.eu

LIMOGES, France
22, rue Pétinaud Beaupeyrat, 87000
Tel. +33-5.55.42.71.66
Fax. +33-5.55.77.73.10

Les nouvelles démarches administratives dématérialisées proposées aux entreprises, associations, collectivités et particuliers dès 2010

Le ministre du budget Eric Woerth, et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du développement de l'économie numérique, ont annoncé lors du lancement officiel de "Mon.service-public.fr" le 19 octobre, le compte personnel des démarches en ligne ouvert depuis le mois de juin dernier et dressent un premier bilan des actions déjà engagées en matière d'administration numérique.

**Une quinzaine de nouvelles démarches administratives
seront proposées aux usagers dès le début 2010**

Le [dossier de presse](#) du ministère détaille le contenu de ces mesures:

POUR LES ENTREPRISES il s'agira de:

- ⇒ Permettre aux entreprises retenues dans le cadre d'un marché public d'obtenir une attestation fiscale dématérialisée
- ⇒ Simplifier la déclaration préalable à l'embauche et expérimenter la déclaration simplifiée par téléphone
- ⇒ Faciliter le transfert de siège social d'une entreprise grâce à un dossier plus simple et une procédure en ligne
- ⇒ Simplifier la vie de l'entrepreneur, de la création aux premiers mois d'activité de l'entreprise, grâce à un plan d'action de 10 mesures
- ⇒ Eviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations de base (chiffre d'affaires, effectifs, etc.) aux administrations.

POUR LES ASSOCIATIONS, il s'agira de :

- ⇒ Eviter aux associations d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à chaque demande d'agrément
- ⇒ Permettre aux associations de déposer en ligne leurs dossiers de demandes de subventions.

POUR LES PARTICULIERS, il s'agira de :

- ⇒ Permettre aux citoyens de s'inscrire sur les listes électorales par Internet
- ⇒ Permettre à tous les jeunes Français âgés de 16 ans de réaliser par Internet les démarches liées au recensement citoyen
- ⇒ Pouvoir déclarer la perte de ses papiers d'identité et demander à terme leur renouvellement en une seule démarche
- ⇒ Lors du décès d'un proche, éviter à la famille d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations
- ⇒ Simplifier l'ouverture et le renouvellement des droits pour les personnes handicapées.

POUR LES COLLECTIVITES, il s'agira de :

- ⇒ Supprimer à terme les demandes de copie ou d'extrait d'acte d'état civil, et les remplacer par un échange d'informations sécurisé entre les communes et les administrations. [
- ⇒ Dématérialiser les procédures d'urbanisme, en commençant par la déclaration d'intention d'aliéner, pour simplifier les démarches lors des transactions immobilières.